

Association des banquiers canadiens

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

L'Association des banquiers canadiens (ABC) se réjouit de participer aux consultations pré-budgétaires lancées par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes en vue de préparer le budget de 2013. L'ABC sera reconnaissante de l'occasion de pouvoir comparaître devant le Comité afin de discuter des présentes recommandations, lors des audiences cet automne. L'investissement dans de nouveaux capitaux physiques (p. ex., équipement, locaux, technologie) est essentiel pour atteindre une croissance durable. L'investissement dans de nouveaux capitaux améliore la productivité des entreprises et crée des emplois durables rémunérateurs. Garder les impôts à un niveau concurrentiel est un facteur clé pour encourager les investissements. Par contre, des impôts élevés découragent les investissements, car elles réduisent le rendement de ces nouveaux investissements. Nous sommes donc heureux que le gouvernement fédéral se soit engagé envers le maintien à 15 % du taux d'imposition du revenu des sociétés. Alors que les gouvernements font face à des décisions difficiles en vue de rétablir l'équilibre budgétaire, nous sommes préoccupés par la proposition de reporter ou de renverser les réductions des taux d'impôt. Les réductions apportées au taux d'imposition combiné fédéral-provincial depuis 2000 ont augmenté la compétitivité du Canada sans toutefois réduire ses recettes fiscales. De 2000 à 2010, les recettes fiscales ont globalement augmenté de 44 % et sont demeurées relativement stables en pourcentage du PIB. Recommandation : Encourager les provinces à maintenir à 10 % le taux d'imposition cible sur le revenu des sociétés. Par ailleurs, nous sommes préoccupés par les récentes tendances qui dénotent un manque de neutralité croissant dans le traitement fiscal du secteur financier par rapport à d'autres secteurs. Plus particulièrement, l'impôt sur le capital est largement reconnu comme une barrière aux nouveaux investissements en capital. C'est pourquoi tout impôt sur le capital des sociétés a été éliminé au cours de la dernière décennie. D'un point de vue bancaire, l'investissement en capital propre fait par une banque se traduit en un financement d'entreprises d'une valeur qui dépasse celle du capital ainsi investi. Néanmoins, de nombreuses provinces continuent à prélever de l'impôt sur le capital des institutions financières et, dans leur plus récent budget, deux d'entre elles ont augmenté cet impôt. L'impôt sur le capital est particulièrement pervers étant donné que les banques sont dans l'obligation de garder de larges sommes de fonds propres pour parer aux risques. Imposer le capital de ces institutions les pénalise pour avoir fait preuve de prudence dans la gestion des risques, une prudence qui a si bien servi le Canada durant la crise financière mondiale, et sape les efforts internationaux qui visent le raffermissement du système financier. En outre, comme indiqué plus tôt, le capital est l'un des moteurs de la croissance économique, car il permet aux banques d'accorder du crédit aux entreprises en vue de créer des emplois et de prendre de l'expansion. Recommandation : Encourager les provinces à éliminer l'impôt sur le capital des institutions financières et s'abstenir de créer de nouvelles taxes sur le capital.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Malgré le marasme économique mondial, le rendement de l'économie canadienne a été relativement bon par rapport au rendement économique dans d'autres pays. Au Canada, la croissance de l'emploi depuis 2006 s'est faite plus rapidement que dans les autres pays du G7, et le taux de chômage est actuellement inférieur à celui des États-Unis. Le Canada a affiché la croissance économique la plus vigoureuse durant la récession ainsi que la relance économique la plus rapide parmi les pays du G7. Nous appuyons les efforts visant à poursuivre le raffermissement de la situation budgétaire du gouvernement fédéral, qui, parallèlement, jettent les bases d'une plus grande croissance et davantage d'emplois créés, grâce à l'élargissement des relations de commerce et d'investissements du Canada. Comme l'a montré la crise de l'endettement en Europe, une saine gestion durable des finances publiques est essentielle si l'on veut instaurer la confiance dans l'économie. Au déclenchement de la crise financière, le Canada disposait d'assises fiscales solides qui ont donné au gouvernement fédéral une marge de manœuvre suffisante pour réagir aux effets de cette crise. Nombreux sont les pays développés qui livrent concurrence au Canada à avoir vu leurs perspectives fiscales s'assombrir, donnant l'opportunité au Canada d'améliorer son avantage concurrentiel en raffermissant davantage sa situation budgétaire. Créer et attirer des emplois, baisser le coût de l'endettement des ménages et des entreprises et, à l'avenir, stabiliser les dépenses gouvernementales sont, toutes, des mesures bénéfiques pour l'économie canadienne. Nous appuyons les initiatives du gouvernement fédéral visant l'élargissement des relations de commerce et d'investissements du Canada. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a activement négocié, signé et mis en œuvre plusieurs accords de libre-échange (ALE), accords sur la promotion et la protection d'investissements étrangers (APIE) et autres accords. Ces initiatives améliorent la prévisibilité, la certitude et l'accessibilité des entreprises canadiennes. Pour les futures négociations d'accords similaires, l'ABC encourage le gouvernement fédéral à envisager l'ajout de mesures qui empêcheront l'application extraterritoriale de lois étrangères aux institutions financières et aux titulaires de comptes canadiens. Recommandation : Nous soutenons les efforts que déploient les gouvernements fédéral et provinciaux pour raffermir leur situation budgétaire en rétablissant l'équilibre fiscal à un rythme approprié. Par ailleurs, nous encourageons le gouvernement fédéral à poursuivre la négociation d'accords commerciaux en prenant soin d'empêcher l'application extraterritoriale de lois étrangères.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

Le secteur bancaire a favorablement accueilli l'adoption du projet de loi C-25, Loi sur les régimes de pension agréés collectifs. Nous appuyons l'établissement de régimes de pension agréés collectifs (RPAC) dans l'objectif d'aider les Canadiens à atteindre leurs objectifs d'épargne-retraite. Les RPAC seront surtout utiles pour les personnes qui n'ont pas accès à un régime de retraite privé, ce qui, nous le savons bien, est le cas de nombreux employés de petites et moyennes entreprises et des travailleurs autonomes. Généralement, les coûts élevés d'un régime de retraite privé, ses complexités administratives ainsi que certains risques connexes que les petits employeurs se refusent d'assumer ont été jusqu'à présent des barrières contre l'accès de ces groupes à un régime de retraite privé. Les

banques sont bien placées pour offrir aux Canadiens des instruments d'épargne-retraite à faibles coûts. Elles peuvent mettre à profit leurs relations avec presque 1,6 million de PME au pays pour leur communiquer l'information au sujet des RPAC et de leur mode de fonctionnement. Cette large portée garantira au gouvernement que les objectifs visés par les RPAC seront atteints de façon rapide et rentable. Par ailleurs, chaque banque peut compter sur les compétences, les ressources et l'expérience de son groupe financier afin d'optimiser l'efficacité de la livraison des RPAC. Afin de garantir la réussite des RPAC, les gouvernements provinciaux devront adopter des lois correspondantes permettant à des RPAC d'être offerts dans les entreprises sous réglementation provinciale. Il s'agit d'une étape cruciale pour honorer l'engagement pris en 2010 par les provinces, les territoires et le fédéral envers la mise en place d'un cadre national. Nous croyons qu'il est important de faire avancer le dossier des RPAC à l'échelle nationale et de ne pas retarder son application en raison d'autres débats entourant le système d'épargne-retraite du Canada. Recommandation : Nous recommandons vivement au gouvernement fédéral de poursuivre sa collaboration avec les provinces en vue de mettre en œuvre les RPAC.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

La productivité au Canada est étroitement liée à l'efficacité et à l'efficace de notre système financier. Qu'il s'agisse d'une PME ou d'une grande société, toutes les entreprises dépendent des banques et des autres participants du secteur financier pour obtenir des fonds, lever des capitaux sur les marchés publics, etc. Le système bancaire du Canada a été reconnu comme étant le plus solide au monde par le Forum économique mondial pendant quatre années de suite. La vigueur de notre système bancaire prend racine dans un système de réglementation national efficace, efficace et rationalisé, qui établit des règles uniformes, applicables à l'échelle du pays. Nous ne pouvons pas tenir cette vigueur pour acquise et permettre la fragmentation de notre système de réglementation, qui sert d'exemple pour le reste du monde. Au cours des récentes années, des provinces ont tenté de réglementer certains aspects des opérations bancaires, lesquelles sont, sans contredit, du ressort du gouvernement fédéral. Cette possibilité de prolifération de réglementations provinciales visant les banques du Canada ébranle le caractère national et la structure réglementaire de ce secteur. La fragmentation de la réglementation affaiblit notre système bancaire national, engendre de la confusion pour les consommateurs – en exigeant différents niveaux de service d'une région à l'autre – et finit par réduire la productivité des banques au Canada. Ainsi, nous félicitons le gouvernement fédéral pour avoir introduit un préambule à la Loi sur les banques, confirmant la compétence du gouvernement fédéral sur les activités bancaires. Pour ces mêmes raisons, nous maintenons notre appui au gouvernement fédéral dans ses efforts axés sur la création d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières, en collaboration avec les provinces. L'adoption d'un système national pour réglementer les valeurs mobilières est compréhensible compte tenu des forces du système national, efficace et rationalisé, qui réglemente les banques du Canada. Les avantages d'un système national de réglementation des valeurs mobilières sont nombreux : une voix plus forte pour le Canada sur la scène internationale, une meilleure prévention de la fraude, une application plus stricte de la loi, et un processus cohérent pour les investisseurs. L'accroissement de la mondialisation met les entreprises canadiennes en compétition avec des entreprises établies sur des territoires étrangers dotés d'un organisme de réglementation unique. Recommandation : Nous encourageons le gouvernement fédéral à poursuivre son travail avec les provinces et les territoires en vue d'atteindre les objectifs d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Certains des défis auxquels font face les Canadiens – particuliers, organisations et communautés – découlent de la crise financière mondiale qui a commencé aux États-Unis en 2007-2008. Même si la crise financière n'avait pas ses racines au Canada, le pays n'en était pas immunisé pour autant. Heureusement, la vigueur et la stabilité de notre système bancaire national – qui puisent leur source dans l'efficacité de la gestion, de la réglementation et de la supervision – ont permis à l'économie canadienne de résister aux effets de la récession mondiale mieux que bien d'autres pays. Depuis le déclenchement de la crise financière, les agences internationales – G20, Comité de Bâle, Conseil de stabilité financière et autres institutions – ont investi des efforts immenses pour réorganiser et restructurer le système de réglementation international dans le but de rebâtir un système financier mondial plus stable et moins vulnérable aux chocs. Le Canada aussi avait des leçons à tirer, et nous contribuons à élaborer les règles et à mettre en place des versions internes des normes internationales. Pour cette raison, les banques au Canada font face actuellement au plus important exercice de mise en œuvre réglementaire de leur histoire. Nous considérons que cet exercice est une occasion pour le secteur bancaire canadien de confirmer sa réputation et sa position de plus solide et de plus stable au monde. En mettant en œuvre ces réformes au Canada, nous devons tenir compte de la loi des conséquences non voulues qui affectent la compétitivité et l'innovation. Alors que les effets de l'exercice de mise en œuvre réglementaire que nous entreprenons sont assez significatifs pour les grandes banques, ils sont disproportionnellement immenses pour les petites. Cette situation ne doit pas aboutir à un système de réglementation fragmenté, à deux vitesses. Nous devons plutôt veiller à ce que toutes les institutions puissent efficacement naviguer dans les eaux de l'environnement réglementaire. Sinon, il pourrait y avoir des conséquences sur les consommateurs en raison du manque de concurrence sur le marché. En outre, il est tout aussi important, dans notre souci d'enrayer le risque du système, de rester conscients de l'équilibre nécessaire entre la stabilité et l'innovation, pour le bien des consommateurs. Recommandation : Nous encourageons les responsables des politiques et de la réglementation à tenir compte de l'équilibre entre le besoin pour un système bancaire solide et stable et les avantages de la concurrence et de l'innovation.